

## LES PFAS : LES DEFIS ET PREOCCUPATIONS POUR LA SANTE AU TRAVAIL



*L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) a récemment abordé le sujet des Pfas, ou per- et polyfluoroalkylées, mettant en lumière les défis qu'ils représentent pour la santé au travail.*

Ces **substances chimiques** sont largement utilisées dans diverses industries pour leurs propriétés remarquables (antiadhésif, ignifuge, imperméabilisant...) Leur découverte remonte aux années 1930 et leur utilisation généralisée a donné naissance à une famille d'environ 10 000 composés.

Derrière ces qualités pratiques se cachent des risques pour la **santé**. Les Pfas sont qualifiés de "**polluants éternels**" en raison de leur **persistance dans l'environnement**. En effet, ceux-ci peuvent rester dans l'écosystème pendant des décennies, voire des siècles. Cette persistance présente un double défi :

- **elle contribue à la pollution de l'écosystème,**
- **elle expose les travailleurs à des risques potentiels sur leur lieu de travail.**

Les effets des Pfas sur la santé humaine sont divers et préoccupants :

- **baisse de la fertilité,**
- **retard de puberté,**
- **obésité,**
- **lésions hépatiques,**
- **diminution de la réponse immunitaire de certains vaccins...**
- 

Certains effets des Pfas sont classés comme suit :

- **cancérogènes de catégorie 2,**
- **reprotoxiques de catégorie 1B,**
- **perturbateurs endocriniens.**

Dans le milieu professionnel, les travailleurs y sont principalement exposés par **inhalation de poussières ou de gaz** et, plus rarement, par **contact cutané**. Cette exposition peut être exacerbée par la présence d'autres **produits chimiques** sur le lieu de travail, entraînant des effets synergiques et des risques accrus pour la santé.

Face à ces défis, des réglementations ont été mises en place pour **limiter l'utilisation des Pfas** et **surveiller leur présence dans l'environnement**. Des efforts sont déployés pour trouver des **alternatives** et **réduire leur utilisation** lorsque cela est possible. Dans le cas contraire, il est impératif de **limiter au plus bas niveau possible l'exposition des salariés** et leur fournir des **équipements de protection collective et individuelle** adaptés.

Il est également essentiel **d'informer et de former** les travailleurs sur les risques associés aux Pfas et de mettre en place un **suivi médical** approprié pour ceux potentiellement exposés.

**En savoir plus :**

- [Consulter les ressources de l'INRS.](#)

Source : Preventica - avril 2024